

La Lettre de l'Observatoire d'ISM Interprétariat

L'Observatoire de l'intégration et de l'accès aux droits des personnes migrantes

À LA UNE

Interpréter pour des mineur.e.s non accompagné.e.s, la parole aux interprètes

En 2023, 19 370¹ mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) ont été confié.e.s à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sur décision judiciaire. Présent.e.s sur le territoire français sans parent ou représentant.e légal.e, ils sont principalement des jeunes garçons originaires d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb ou encore du Moyen-Orient. **Alors que leur nombre augmente ces dernières années, la question de leur accueil demeure prise entre les logiques de la protection de l'enfance et du contrôle de l'immigration.** Soumis à une évaluation de minorité lorsqu'ils/elles se déclarent MNA, nombreux. ses sont ceux/celles qui, jugé.e.s majeur.e.s, sont exclu.e.s de la protection de l'ASE et se retrouvent en situation de grande précarité. En avril 2024, la Coordination Nationale Jeunes Exilé.e.s en Danger décomptait environ 3 800 jeunes en situation de recours pour la reconnaissance de leur minorité, dont plus d'un millier dormaient à la rue.

Par téléphone ou en présentiel, les interprètes d'ISM Interprétariat interviennent régulièrement auprès de ce public. **Pour ce deuxième numéro de sa Lettre, l'Observatoire a réuni quatre d'entre eux/elles, familier. ère.s de ce contexte d'intervention, pour apprendre de leur expérience et recueillir leurs témoignages de terrain.**

Sollicité.e.s à n'importe quelle étape du parcours des mineur.e.s non accompagné.e.s, les interprètes d'ISM Interprétariat ont accès à des espaces habituellement verrouillés, du centre de rétention à l'hôpital, en passant, par exemple, par les entretiens de minorité. À la fois acteur.rice.s et observateur.rice.s de l'accueil, le regard qu'ils/elles portent sur l'accès aux droits et l'intégration des personnes migrantes est très précieux. **Alors, qu'est-ce qui change quand on interprète pour un.e MNA ?** Comment se positionne-t-on, quelles compétences particulières mobiliser ? Quels constats faire sur leur situation en France ? Autant de questions que nous avons souhaité explorer avec Sana, Assane, Daria et Hawa².

« Bonjour mon grand, je suis ta tante Sana »

Les échanges très riches entre les quatre interprètes dessinent de nombreux angles à aborder, tout d'abord en termes de positionnement et de compétences utilisées auprès des MNA. **On décèle dans leurs mots l'adoption d'une posture davantage protectrice qu'envers d'autres publics, à différents degrés.** Sana assume une position « *d'ainée, plus maternante, comme on l'est au Maghreb, mêlant douceur et autorité* ». Se présentant comme « *tante Sana* », elle n'hésite pas à adapter sa distance professionnelle pour rassurer, apaiser les jeunes et permettre ainsi une parole plus libre, tout en s'autorisant à durcir le ton si un recadrage s'impose.

En tant qu'ainé.e.s qui parlent leur langue et partagent une partie de leurs repères culturels, les interprètes « *sont en posture de leur expliquer les choses, d'être la personne qui va apporter les informations* » sur ce nouveau pays dont les codes leur sont étrangers. Quand les professionnel.le.s en face le permettent, les quatre interprètes du groupe revendiquent cette **posture proche de la médiation culturelle, qui favorise une meilleure compréhension entre les deux parties et permet de désamorcer d'éventuelles tensions.**

SOMMAIRE

À LA UNE : Interpréter pour des mineur.e.s non accompagné.e.s, la parole aux interprètes **P1**

LA PAROLE À : Noémie Paté, docteure en sociologie et maîtresse de conférences à l'Institut Catholique de Paris, spécialiste de la question des MNA **P3**

PROGRAMME 3D : Retour sur le module : Discours politiques et médiatiques sur l'immigration **P5**

FOCUS : L'interprétariat en santé : thème phare de l'Observatoire en 2024 ! **P5**

L'Observatoire hors les murs **P6**

¹Données de la Mission nationale MNA, DPJJ, Ministère de la Justice.

²Pour des raisons de confidentialité, tous les prénoms ont été modifiés.

« Ils sont moins en mesure de s'expliquer par eux-mêmes » - Assane

La psychologue Juliette Leconte, spécialiste du travail avec les MNA, souligne que la présence en elle-même de l'interprète peut contribuer à instaurer **un cadre plus sécurisant pour les jeunes, leur offrant un ancrage culturel dans un contexte de déracinement**. Cela peut les encourager à libérer leur parole mais aussi donner à celle-ci davantage de légitimité face au/à la professionnel.le, adulte³.

La posture de médiation des interprètes va justement dans les deux sens ; de manière générale, ils/elles déclarent intervenir davantage pour apporter des précisions aux professionnel.le.s : « *si je perçois une prise de substance, de la fatigue, une fragilité particulière, je le signale avec précaution* » déclare Sana. **On retrouve le sentiment que les MNA représentent un groupe vulnérable**, rendant souvent nécessaire une plus grande implication de l'interprète : « *on ajoute beaucoup plus de vernis culturel, d'explications pour le professionnel* » continue Sana. « *Avec les enfants, on doit le faire car ils sont moins en mesure de s'expliquer par eux-mêmes* » acquiesce Assane.

Les précisions culturelles sont en effet cruciales pour la compréhension de la notion de minorité. D'une culture à l'autre, les repères en termes d'âge, la manière dont sont traité.e.s les enfants, varient énormément. Sans les indications fournies par l'interprète, le récit des jeunes peut vite sembler invraisemblable pour les professionnel.le.s. Daria, d'origine afghane, explique : « *on ne comprend pas que culturellement, chez nous, les adultes ne parlent pas beaucoup aux enfants, on ne leur dit pas les choses. On ne comprend pas qu'un jeune ignore tout d'un événement grave arrivé dans sa famille... Pourtant d'un point de vue culturel, pour nous c'est normal.* »

« On prend tout : la tristesse, la fatigue, tout. » - Hawa

Ressort aussi des échanges le caractère parfois pesant psychologiquement des interventions avec les MNA. Les entretiens sont longs, s'étirant souvent sur plusieurs heures. **Les interprètes reçoivent et absorbent de manière brute les récits souvent traumatiques des jeunes**, qui font parfois écho à leur propre vécu migratoire. « *On est des éponges. Ça reste dans l'inconscient.* », observe Daria.

Ces difficultés sont aussi liées, chez la plupart, à un **sentiment d'impuissance face à la manière dont sont accueilli.e.s les MNA**. Les impératifs politiques de contrôle migratoire et la pression exercée sur les professionnel.le.s teintent les pratiques de certain.e.s d'une suspicion de mensonge généralisée, voire d'une forme d'hostilité. Au-delà de la simple méconnaissance culturelle, les interprètes évoquent des questions pièges ou très intrusives, qui ne seraient pas posées à des

adultes. Cette hostilité peut s'étendre aux interprètes eux-mêmes, qui relatent des situations où l'on remet en cause leur professionnalisme, où on les soupçonne de connivence avec les jeunes...

Un aspect particulièrement difficile est l'impression d'arbitraire face à la situation des MNA, due à de larges disparités de traitement : d'un.e professionnel.le à l'autre, du fait du caractère si subjectif par essence de ces entretiens, mais surtout d'un département à l'autre. En effet, on observe de **grandes inégalités dans les pratiques d'évaluation et dans les taux de reconnaissance de minorité selon les départements**.⁴

« On constate un désintérêt pour ces jeunes alors qu'il y a un enjeu énorme pour la France » - Sana

Face à ces constats, **les interprètes développent différentes stratégies pour se protéger, ou pour réagir**. Assane s'intéresse particulièrement aux raisons du départ et au devenir des MNA quand ils/elles atteignent la majorité. À titre personnel, il souhaite étudier ces trajectoires et favoriser pour eux/elles l'ouverture de davantage de possibles, au-delà des précaires métiers en tension vers lesquels ils/elles sont souvent aiguillé.e.s. Sana, elle, garde trace des histoires qui lui sont contées et des moments les plus complexes de son travail, et n'hésite pas à signaler à son service les éventuels dysfonctionnements constatés.

S'il y a parmi les MNA et jeunes majeur.e.s, des profils de petite délinquance, la plupart sont « perdus », « *ils viennent tous pour chercher une vie meilleure* », décrit Hawa. **Les quatre interprètes tombent d'accord sur les conséquences négatives de ces pratiques et politiques de non-accueil, pour les MNA mais aussi pour la France plus largement.** « *On constate un désintérêt pour ces jeunes alors qu'il y a un enjeu énorme pour la France* », déplore Sana. « *S'ils ne sont pas bien intégrés, c'est toute la société qui en souffrira dans 20 ans... C'est une vision tellement court-termiste !* »

Les contextes d'intervention plus positifs, comme l'annonce d'une admission en formation, participent à aider les interprètes à faire face aux situations plus difficiles : « *on se sent utile, on se dit qu'on participe à un système bienfaisant* », décrit Sana. La psychologue Juliette Leconte souligne d'ailleurs au cours de notre entretien la résilience particulière de beaucoup de ces jeunes, la « *pulsion de vie* » qui les anime à la fois lors du parcours migratoire et une fois arrivé.e.s en France, et qui peut les aider à déployer les ressources considérables nécessaires à leur intégration en France. « *J'essaie de penser aux choses positives* », résume Daria, « *aux possibilités qu'ils pourront avoir en France quand ils seront autonomes. Ça donne un peu d'espoir.* »

³L'Observatoire s'est également entretenu avec Juliette Leconte, à l'occasion d'une formation qu'elle dispense sur les aspects psychologiques du travail avec les MNA, à destination des interprètes d'ISM Interprétariat.

⁴En 2017, le taux de reconnaissance de minorité variait de 9% à 100% selon les départements. Rapport d'information n° 854 (2020-2021) du Sénat, déposé le 29 septembre 2021, « Mineurs non accompagnés, jeunes en errance : 40 propositions pour une politique nationale ».

Intervenue lors du **module consacré aux vulnérabilités du programme Dialogues, Droits et Diversité 2023-2024 de l'Observatoire**, Noémie Paté était revenue sur les enjeux de l'entretien social d'évaluation de la minorité, sujet auquel elle a consacré sa thèse. Ses travaux montrent la grande subjectivité qui caractérise ces évaluations. Celles-ci reposent sur une tension fondamentale : l'outil de l'entretien social tire son origine du domaine de la protection de l'enfance, et doit permettre la parole libre et spontanée des enfants pour aboutir à leur protection. Cependant, dans le cadre de l'évaluation de minorité, l'objectif est différent : il s'agit d'opérer un tri entre les « vrais » et les « faux » mineurs, qui instrumentaliserait le système à des fins d'immigration irrégulière.

Cet idéal de parole libre et spontanée se heurte donc à une posture de soupçon, caractéristique du champ des politiques migratoires⁵, et difficile à concilier avec un véritable recueil des récits de vie individuels des jeunes, dans leur complexité et, parfois, leurs incohérences. Pour espérer être pris en charge, les MNA doivent ainsi correspondre aux catégories restreintes des « bons » mineurs méritant la protection, dont les critères implicites, déconnectés de la simple question de l'âge, peuvent produire des discriminations⁶.



Les travaux de Noémie Paté montrent notamment que 65% des évaluations conduites sans interprète, donc avec des jeunes francophones, donnent lieu à une évaluation favorable, contre seulement 50% pour les évaluations avec interprète, malgré le recours à des professionnel.le.s⁷. Nous l'avons interrogée sur l'analyse qu'elle fait de ce constat.

NP : « Pour des jeunes originaires des mêmes régions, le niveau de français est largement lié à la scolarisation. Or, j'ai observé **une vraie corrélation entre le niveau de scolarité et le taux d'acceptation**. Il y a une raison assez simple : l'évaluation se base en grande partie sur une série de calculs qui doit permettre de se positionner sur l'âge allégué, et [la scolarité] est une dimension de la trajectoire biographique particulièrement pratique pour faire des calculs. Et puis, il y a cette recherche de la parole spontanée et libérée : un jeune qui est capable de rentrer dans une discussion fluide, parce qu'il en a les compétences linguistiques, correspond davantage à cet idéal qu'un jeune qui parle soninké, qui n'a pas du tout les codes, et dont la parole doit en plus passer par un tiers. »

Elle conclut : « ce n'est pas l'interprète en lui-même qui biaise : **la question est la fiabilité de la méthode de l'évaluation sociale**. Cette méthode vise à déterminer l'âge d'une personne, mais repose sur des outils extrêmement peu fiables et très subjectifs. L'évaluateur cherche donc des points d'appui qui le font sortir de l'incertitude, mais ce sont des éléments qui n'ont rien à voir avec la minorité, qui renvoient en réalité à la classe sociale entre autres. »

Observatoire : Justement, les évaluateur.ice.s ont-ils/elles conscience de cette subjectivité, des effets potentiellement discriminants de ces entretiens ? Quel regard portent-ils/elles sur leur pratique ?

NP : « C'est une question qui n'est pas évidente. Ce que j'ai observé de façon récurrente, c'est une souffrance au travail ; il y a un effet de lassitude qui se met en place avec ce travail « à la chaîne ». Ce sont des personnes qui arrivent souvent avec des valeurs sociales, or c'est un métier qui est très fortement critiqué. Pour eux, **l'enjeu est de garder un sens à leur activité, de continuer de la rendre supportable et acceptable**. Cela va les faire entrer progressivement dans des logiques très différentes : chez certain.e.s, une association entre sévérité et crédibilité, qui les pousse à durcir leur posture. Chez d'autres, des pratiques de désobéissance qui peuvent prendre un véritable sens politique. Par exemple, cacher des jeunes...

Il y a aussi une familiarité avec les vécus migratoires qui se développe au fil du temps chez les évaluateurs. Cela mène à des raisonnements qu'on entend extrêmement souvent, qui consistent à considérer qu'un récit est stéréotypé et donc non crédible. Or, ce raisonnement met complètement de côté le fait qu'aujourd'hui, les trajectoires migratoires ont en effet des similarités. Les motifs migratoires sont complexes, mais on les retrouve d'une personne à l'autre. »

⁵Crombé, Xavier, « MIE/MNA : un accueil sous tension », Empan, vol. 116, no. 4, 2019, pp. 24-29.

⁶Paté, Noémie, « Les processus discriminatoires au cœur des pratiques d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés », Hommes & migrations, 1333 | 2021, pp. 39-46.

⁷Ibid.

Observatoire : L'intervention des interprètes peut-elle améliorer l'écoute de la parole des MNA ? Leurs compétences de médiation, d'éclairage culturel sont-elles mobilisées par les évaluateur.rice.s ?

NP : « Je pense que ça dépend vraiment. L'interprète peut avoir ce rôle d'analyse du contexte d'origine des jeunes évalués, apporter des éléments d'interprétation au-delà de la simple question linguistique, sur des codes de langage ou des codes comportementaux. J'ai entendu des interprètes souligner par exemple des expressions qu'ils jugent enfantines ou juvéniles, ou bien le signaler quand ils sentent que le jeune est complètement perdu, dépassé. J'ai observé aussi des relations se tisser entre un évaluateur et un interprète, à qui l'on va faire appel parce qu'on sait qu'il met à l'aise les jeunes.

A l'inverse, certains interprètes étaient réputés pour leur dureté envers les jeunes. J'ai observé des évaluateurs qui, quand d'emblée le jeune tombe dans une catégorie « illégitime » (perçu comme majeur, pas en demande de protection...) vont faire appel à ces interprètes pour « utiliser » leur dureté et expédier l'entretien. »

Observatoire : En vous écoutant, il semble que le sentiment que l'évaluateur.rice se fait spontanément du jeune conditionne le rôle que l'interprète va jouer pendant l'entretien, impacte la collaboration, les attentes vis-à-vis de lui/d'elle.

NP : « Oui, tout à fait. Je pense que dans la grande majorité des cas, pas toujours mais c'est quand même très récurrent, le jeune est évalué dès son arrivée dans le dispositif. Dans un sens comme dans l'autre, l'évaluation va ensuite s'organiser pour justifier la décision qui a déjà été prise. »

Observatoire : A partir de vos constats, quelles sont vos préconisations pour réformer ce système ?

NP : « Je ne suis pas pour une réforme de l'évaluation sociale puisque je conclus mon travail sur le **caractère inapproprié de cette méthode pour déterminer l'âge de quelqu'un**. Je pense que le grand axe à développer aujourd'hui, c'est **l'accompagnement à la reconstitution de l'état civil**. Une grande partie des MNA se présentent sans papiers d'identité, voire n'ont jamais été déclarés à la naissance. Or en France c'est le premier des droits ; sans identité civile, on n'a accès à rien. Je pense qu'il y a une nécessité de reconnaître ce droit, avec une présomption d'authenticité de l'état civil lorsqu'il existe. Ce ne sont pas uniquement mes recommandations, je m'inscris dans ce que proposent d'autres acteurs.

Le deuxième point est **la création d'un dispositif jeunes majeurs**. Pas parce que le dispositif MNA est réellement envahi par les majeurs, mais parce qu'il est traversé par ce soupçon. Créer un tel dispositif permettrait de désarçonner ce soupçon, qui a des conséquences pour tous les MNA, pas seulement ceux que l'on soupçonne de majorité. Par exemple, le budget alloué pour la prise en charge d'un MNA est moitié moins élevé que pour un enfant français. Et puis c'est une réalité qu'à 18, 19, 20 ans, on continue d'être vulnérable. »

Scannez ce QR Code pour en apprendre plus sur les travaux de Noémie Paté ou RDV sur <https://vu.fr/PSzNw>



La psychologue Juliette Leconte met en avant les conséquences néfastes de cette politique de soupçon appliquée aux MNA, sur leur santé mentale et leur intégration en France. Pour des personnes vulnérables, se prêter à l'exercice du récit de vie et ne pas être cru.e suscite une perte de sens, de repères et de confiance en l'autre et en l'institution.

En 2021, une étude menée par le Comité pour la santé des exilé.e.s et Médecins Sans Frontières montrait déjà que 75% des MNA accompagné.e.s par ces associations souffraient d'anxiété, et 37% d'entre eux/elles de symptômes traumatiques⁸.

⁸COMEDE et MSF, Rapport « La santé mentale des mineurs non accompagnés - Effets des ruptures, de la violence et de l'exclusion », novembre 2021.

PROGRAMME 3D

Retour sur le module : Discours politiques et médiatiques sur l'immigration

Comment les migrations sont-elles mises en mots dans les discours politiques et médiatiques ? Quel est le poids de ces allocutions sur nos perceptions et représentations des personnes exilées ? Ces questions ont été posées les 15 et 16 février 2024 dans le quatrième module du cycle Dialogues, Droits et Diversité proposé par l'Observatoire.

Ce temps a été l'occasion de penser la linguistique autrement, d'analyser la dimension politique des mots de la migration. Sur deux matinées, nous avons eu l'honneur d'accueillir les chercheur.euse.s Karen Akoka, Jérôme Valette, Danièle Lochak ainsi que la journaliste, autrice et militante Samia Messaoudi.

« Le statut de réfugié en dit beaucoup plus long sur les personnes qui désignent, qui définissent, qui appliquent ces définitions que sur celles qui sont désignées. » - Karen Akoka

L'opposition linguistique et administrative entre « réfugié » et « migrant » a été analysée par la politiste **Karen Akoka**. Chercheuse et ancienne officière de protection de l'Agence des Nations Unies pour les réfugié.e.s (HCR), elle a porté notre attention sur la hiérarchisation entre ces deux catégories, invitant à les « penser en termes de continuum plutôt qu'en opposition », puisque « dans les motivations des gens, souvent le politique et l'économique s'entremêlent ».

Jérôme Valette, économiste et spécialiste des migrations, a quant à lui abordé l'impact du traitement médiatique des migrations sur les attitudes politiques envers l'immigration. Le chercheur a notamment mis en avant un lien entre la place des migrations dans les journaux télévisés français et la polarisation des idées politiques sur le sujet.

Danièle Lochak, juriste et professeure émérite de droit public, a complété ce module par une approche légale. Mme Lochak a exposé la « fonction symbolique du droit », qui « agit sur les représentations collectives et offre une certaine vision de l'ordre social ». Elle a ainsi expliqué en quoi l'existence d'une législation spécifique consacre l'idée d'une différence radicale entre personnes nationales et étrangères, renforçant la légitimité des nationaux, tout en construisant l'étranger comme une menace sécuritaire et identitaire.

Finalement, l'intervention de la journaliste, autrice et militante **Samia Messaoudi**, co-fondatrice de l'association *Au nom de la mémoire*, a conclu le séminaire par une mise en perspective historique des discours et représentations de l'immigration depuis la *Marche pour l'égalité et contre le racisme* de 1983. Insistant sur la manière dont les médias ont participé à construire la migration comme un sujet à part, lié à l'insécurité et suscitant la peur. Une représentation qui, pour cette militante, « a fait beaucoup de mal à la dignité de l'immigration ».

Retrouvez ces interventions en replay : <https://vu.fr/QHwDf>

FOCUS

L'interprétariat en santé : thème phare de l'Observatoire en 2024 !

Après une année 2023 clôturée sur de vifs débats autour du droit à la santé des personnes migrantes, notamment dans le contexte de la loi immigration et de la remise en cause de l'Aide Médicale d'État (AME), l'Observatoire a souhaité durant cette année 2024 approfondir les questions de l'accès aux soins et de l'interprétariat en santé, sur lesquelles notre association est mobilisée depuis de nombreuses années.

Le 23 avril dernier avait ainsi lieu notre conférence nationale sur le thème **Accès à la santé des personnes migrantes et recours à l'interprétariat : politiques et pratiques pour mieux accueillir et mieux soigner**. L'événement a réuni plus de 250 participant.e.s aux Espaces Diderot (Paris 12e), pour de riches échanges avec divers acteurs du monde associatif, universitaire, médical... Attachée à croiser les voix et les regards, la programmation a également mis à l'honneur les interprètes d'ISM Interprétariat, donnant à voir les réalités de leur métier « au cœur de l'humain ».

Scannez ce QR Code pour accéder aux témoignages des participants à la conférence, ou RDV sur <https://vu.fr/QZixi>



Cette conférence était aussi l'occasion pour notre association de publier sa **Note d'observation et de positionnement «Pour un accès effectif à l'interprétariat en santé»**. Ce document de plaidoyer s'appuie sur l'expertise de nos interprètes et sur des recherches approfondies réalisées auprès de professionnel.le.s de la santé et de chercheur.euse.s. Il présente des recommandations concrètes pour étendre le droit à l'interprétariat en santé, pour mieux soigner et mieux accueillir les personnes allophones en France.



Pour poursuivre la dynamique lancée par la conférence et creuser les réflexions qui y ont été amorcées, l'Observatoire a organisé le 6 juin dernier **sa troisième rencontre professionnelle, réunissant des soignantes et des interprètes**. A plus petite échelle, l'objectif était de permettre l'interconnaissance entre les métiers, de déconstruire les idées reçues des un.e.s et des autres, et de parvenir à un accordage interprofessionnel, pour de meilleures pratiques collectives.

Ravi.e.s de cette journée enrichissante et dynamique, les participant.e.s sont reparti.e.s armé.e.s d'arguments solides pour convaincre de l'importance du recours à l'interprétariat en santé. De son côté, l'Observatoire poursuit son travail sur la bonne collaboration entre interprètes et professionnel.le.s de santé, pour promouvoir de bonnes pratiques et montrer que **l'exclusion linguistique n'est pas une fatalité**.

L'Observatoire hors les murs

- Dans le cadre de la **Journée mondiale de la traduction**, organisée chaque 30 septembre par la Société française des traducteurs (SFT), l'Observatoire a participé en 2023 à une table-ronde sur le thème de « **La traduction au service de l'humain** », à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers, pour parler du métier d'interprète de service public et pour défendre son rôle dans l'accueil et dans l'inclusion des personnes migrantes allophones.
- Lors de son intervention au **Colloque international « Migrations »** organisé par l'Institut de recherche SOCI&TER de l'Université de Mons (Belgique) en janvier 2024, l'Observatoire a souhaité interroger, sous différents angles (juridique, professionnel et sectoriel) la position paradoxale de l'interprétariat de service public en France : à la fois pilier et impensé de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et de l'intégration des personnes allophones, malgré l'investissement historique des associations du secteur.



Lancé en 2022, l'Observatoire de l'intégration et de l'accès aux droits des personnes migrantes est un espace d'observation, d'analyse, de réflexion, de diffusion et de transmission de savoirs autour des enjeux migratoires et de l'exil, de l'accueil, de l'accès aux droits et aux soins, de l'intégration et de l'interprétariat. Ayant vocation à prolonger l'action et l'engagement d'ISM Interprétariat, il déploie une programmation diversifiée d'activités (Programme 3D, conférences, rencontres professionnelles), et produit et diffuse des contenus dans une démarche de sensibilisation et de plaidoyer.

Comité de rédaction :

Mélie CAUL-FUTY, Samantha DALLMAN, Jeanne HENRY et Murielle SANCHEZ MONTOYA.
Un grand merci aux contributeurs et contributrices de ce deuxième numéro.

